

**Rapport de la Commission des travaux et de l'urbanisme
concernant une demande de crédit de CHF 50'000.- destiné à financer la mise en
œuvre du PECC : actions T1 (participation de la population) et T11 (transition
énergétique du parc bâti privé).
(Préavis N°06/2025)**

Le 17 novembre 2025, la Municipalité, représentée par M. Schmidt, Syndic et MM. Hilfiker & Mascali, Municipaux, a présenté aux Commissions des travaux et de l'urbanisme, de l'environnement et des finances le préavis N° 06/2025, concernant une demande de crédit de CHF 50'000.- destiné à financer la mise en œuvre (singulièrement les actions T1 et 11) du PECC. La Commission des travaux et de l'urbanisme était représentée par Mmes Hernandez et Stevens, de même que MM. Baertschi, Wildberger et Buensod, MM. Emery et Grasset étant excusés.

Pour rappel, le Plan Energie Climat Communal (PECC) de notre commune vise les domaines de la protection et du renforcement de la biodiversité, de la consommation durable, de l'économie circulaire, de la transition énergétique, de la mobilité et de l'adaptation aux changements climatiques.

Le PECC, élaboré à Mies depuis fin 2021 dans une démarche parallèle à celle du PACO, est porté, sous la houlette de notre Municipal Claude Hilfiker, par un groupe de suivi mixte, composé de conseillers et conseillères communales ainsi que de citoyennes et citoyens bénévoles, avec l'appui du bureau Urbaplan.

Le PECC a identifié 17 actions concrètes (ainsi que 2 actions à portée transversale) pour la mise en œuvre de ses buts.

Ainsi qu'il ressort du tableau joint au préavis, ces actions présentent encore une marge de progression importante, à l'exception de l'amélioration de l'éclairage public. La demande de crédit qui nous est présentée ce jour vise à améliorer par le biais de la communication, la participation des élus et de la population (action transversale T1) de même qu'à accélérer la transition énergétique du parc bâti privé (action 11).

1. Renforcer la participation des élu-e-s et de la population

La mobilisation de la population est indispensable à la mise en œuvre des actions du PECC. Sur ces sujets parfois complexes et pour lesquels l'information est souvent pléthorique (et parfois contradictoire), une communication claire, ciblée pour les habitants de notre commune et visuellement attrayante est nécessaire. Il ne faut en tout cas ne pas craindre de ressasser l'information.

Des canaux existent d'ores et déjà (le site de la commune, le Myarolan, etc.) mais l'intervention d'un tiers, en l'occurrence la société Plates-bandes Communication qui a fait une offre dans ce sens, devrait permettre de « passer à la vitesse supérieure ».

2. Accélérer la transition énergétique du parc bâti privé

Comme le rappelle le préavis, le parc bâti privé représente plus de la moitié des émissions directes de gaz à effet de serre. Par ailleurs, le potentiel solaire des toitures sur le territoire communal est largement sous-utilisé. Le tableau figurant en page 2 du préavis estime à cet égard la marge de progression à 85% !

Face à une législation et une réglementation qui évoluent constamment (et qui diffèrent d'ailleurs entre les cantons de Vaud et Genève), les propriétaires d'immeubles sont assaillis de propositions de la part d'entreprises de panneaux solaires, dont la fiabilité et le sérieux sont parfois problématiques.

Le programme GROUP-IT mis sur pied par la HES-SO du Valais propose un accompagnement, en vue d'augmenter la part de production photovoltaïque, de même que l'assainissement des bâtiments. Cette démarche passe par une information ciblée, une pré-évaluation des bâtiments dont les propriétaires se déclarent intéressés (équivalant à un CECB+ - Certificat énergétique cantonal des bâtiments), puis une gestion compétente et neutre des appels d'offres en vue d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Le coût de cette démarche sera pris en charge par la Commune jusqu'au stade du projet individuel.

La Commission estime que cette démarche correspond exactement à ce qui est attendu par de nombreux propriétaires de bâtiments et permettra d'améliorer de façon notable la situation.

Au surplus, et d'une manière plus générale, la Commission estime qu'il serait utile de désigner une personne de référence dédiée, émanation par exemple du groupe de suivi du PECC, aux fins de renseigner de manière régulière notre Conseil quant à la mise en œuvre de ce plan. Une autre suggestion serait de créer un site dédié au PECC, accessible depuis le site officiel de la commune.

Au vu des considérations qui précèdent, la Commission des travaux et de l'urbanisme recommande au Conseil communal d'approuver le préavis N° 6/2025 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 50'000.- destiné à financer la mise en œuvre du PECC.

Alex Baertschi

Olivier Emery

François Buensod (rapporteur)

Blaise Graşset

Alice Hernandez

Conchi Stevens

Jörg Wildberger